

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix
Comté de Papineau
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL
11 janvier 2016
20 heures

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 11 janvier 2016 à 20 heures et à laquelle sont présentes mesdames les conseillères Florence Colinet, Myriam Cabana, Krystelle Dagenais, Joëlle Laframboise, Nicole Mercier-Danis et monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Bock.

Chantal Delisle, directrice générale, est également présente.

Lecture et adoption de l'ordre du jour
2016-01#07

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé, avec ajouts.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2015
2016-01#08

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis
Et résolu,

Que le procès-verbal du 7 décembre soit accepté tel que rédigé, avec ajouts.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption des comptes
2016-01#09

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis
Et résolu,

Que les prélèvements automatiques (87 961,38\$) et les chèques numéros 8642 à 8681 (56 711,94\$) du mois de décembre, soient approuvés, certains annulés.

Adoptée à l'unanimité.

Assurance pour le Comité des loisirs
2016-01#10

Attendu que le Comité des loisirs doit être assuré pour ses activités;

Attendu que le coût des assurances serait moins élevé si les garanties de la police d'assurance municipale étaient étendues au Comité des Loisirs;

Attendu que cette prime supplémentaire serait de 500\$ + taxes;

Attendu que la demande devra être analysée par l'assureur;-

Il est proposé par Joëlle Laframboise
Et résolu,

De demander à l'assureur de la municipalité, d'étendre les garanties de la police d'assurance municipale au Comité des Loisirs;

Que la prime supplémentaire soit entièrement acquittée par le Comité des loisirs;

Le tout sujet à l'approbation par l'assureur.

Adoptée à l'unanimité.

Demande de versement de 6 000\$
dans le cadre de PAARRM 2014-2015
2016-01#11

Attendu que le 9 février 2015, le ministre des Transports accordait à la municipalité, une subvention de 15 000\$ échelonnée sur trois années budgétaires pour des travaux servant à l'amélioration des deux rangs Procule dans le cadre du programme PAARRM 2014-2015;

Attendu que le 8 septembre 2015, le ministère a effectué un premier versement de 6 000\$;

Attendu que le 9 novembre 2015, le ministre Poëti autorisait l'utilisation de cette aide financière pour les travaux d'amélioration des rangs Sainte-Augustine, Sainte-Madeleine, Thomas et des deux rangs Procule, ainsi que de la Montée Aubin;

Attendu que la municipalité a fait des travaux dans le rang Thomas pour 6 245\$;

Attendu qu'après le versement de la somme de 6 000\$, il restera une somme de 3 000\$ à recevoir de cette subvention au cours de l'année budgétaire 2016-2017, suivant les instructions du ministre du 9 février 2015;

Il est proposé par Florence Colinet
Et résolu,

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans le rang Thomas totalisant 6 245\$, pour un montant subventionné de 6 000\$, sur la subvention totale de 15 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que cette somme de 6 000\$ représente le deuxième versement sur ladite subvention de 15 000\$, dont le solde à être versé après ce versement de 6 000\$, au cours de l'année 2016-2017, sera de 3 000\$;

De demander au ministre un deuxième versement de 6 000\$ pour la subvention de 2014-2015 et ce, puisque cette somme a été entièrement déboursée pour l'amélioration des chemins susnommés;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité.

Demande de versement de 10 000\$
dans le cadre de PAARRM 2015-2016
2016-01#12

Attendu que le 3 août 2015, le ministre des Transports accordait à la municipalité, une subvention de 10 000\$ pour la durée de l'exercice financier 2015-2016 pour des travaux servant à l'amélioration des rangs Procule, Sainte-Augustine et Sainte-Madeleine dans le cadre du programme PAARRM 2015-2016;

Attendu que le 7 octobre 2015, le ministre Poëti autorisait l'utilisation de cette aide financière pour les travaux d'amélioration des rangs Sainte-Augustine, Madeleine, Thomas et des deux rangs Procule, ainsi que de la Montée Aubin;

Attendu que la municipalité a fait des travaux dans les rangs Thomas, Sainte-Augustine et Procule, ainsi que dans la Montée Aubin pour 16 035,21\$;

Il est proposé par Krystelle Dagenais
Et résolu,

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans la Montée Aubin, les rangs Thomas, Sainte-Augustine et Procule totalisant 16 035,21\$, pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que cette somme de 10 000\$ représente la totalité de cette subvention accordée par le ministre le 3 août 2015;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité.

Krystelle Dagenais se retire pour la résolution qui suit :

Augmentation des frais de déneigement
2016-01#13

ATTENDU que la municipalité effectue le déneigement des chemins de la municipalité de Chénéville;

ATTENDU que le montant était de 2 074\$ et ce, depuis 2010;

ATTENDU qu'il y a lieu de l'augmenter;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

Que pour l'année 2016, les frais de déneigement de Chénéville passeront à 2 500\$.

Adoptée à l'unanimité.

Krystelle Dagenais reprend son siège.

Renouvellement annuel à l'ADMQ, ainsi que l'assurance pour Chantal Delisle
2016-01#14

Attendu que Chantal Delisle est membre de l'ADMQ;

Attendu que son adhésion est échue;

Attendu qu'il y a lieu de renouveler cette adhésion et le cautionnement (assurance);

Il est proposé par Joëlle Laframboise
Et résolu,

De renouveler l'adhésion et le cautionnement de Chantal Delisle auprès de l'ADMQ.

Adoptée à l'unanimité.

...

Renouvellement annuel de l'entente avec la firme Marceau Soucy Boudreau, avocats
2016-01#15

Attendu que la firme d'avocats Marceau Soucy Boudreau a proposé à la municipalité de renouveler l'entente déjà existante pour les conseils juridiques téléphoniques et ce, aux mêmes prix et conditions;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

De renouveler l'entente avec l'étude Marceau Soucy Boudreau, pour les conseils juridiques téléphoniques.

Adoptée à l'unanimité.

Nomination du représentant à l'AGA Corporation des transports adapté et collectif de Papineau Inc.
2016-01#16

La corporation demande qu'une résolution soit adoptée pour la nomination du représentant de la municipalité qui siègera à leur assemblée générale annuelle du 22 mars 2016.

Il est proposé par Florence Colinet
Et résolu,

Que Joëlle Laframboise soit notre représentante.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion de Nicole Mercier-Danis
#201601

Madame Nicole Mercier-Danis dépose un avis de motion en vue d'adopter le règlement #1003, décrétant une levée de taxe spéciale pour l'année 2016 due à l'intégration d'une rénovation cadastrale, à la partie supplémentaire relative à la rénovation cadastrale de la tenue à jour du rôle d'évaluation et à la modernisation réglementaire nécessaire.

Tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du règlement, l'avoir lue et renoncer à sa lecture.

Demande d'appui
Municipalité de Duhamel
2016-01#17

Considérant la demande d'appui de la municipalité de Duhamel pour une demande de subvention dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Papineau, afin de réparer le pont du sentier Iroquois;

Il est proposé par Krystelle Dagenais
Et résolu,

D'appuyer la municipalité de Duhamel dans sa demande de subvention susrelatée.

Adoptée à l'unanimité.

...
...
...
...

Krystelle Dagenais se retire pour la résolution ci-après :

Demande d'appui
Municipalité de Chénéville
2016-01#18

Attendu que la municipalité de Chénéville a procédé à une demande d'appui auprès des 24 municipalités de la MRC de Papineau pour mandater celle-ci dans des démarches auprès des gouvernements provincial et fédéral pour une aide équitable en matière financière et technologique pour l'implantation de systèmes septiques;

Attendu que la municipalité de Chénéville constate qu'une majorité de résidences et commerces de sa municipalité et de la MRC de Papineau font partie des 1 000 000 de résidences isolées du Québec qui éprouvent des difficultés dans l'implantation d'un nouveau système septique puisque leurs terrains, avec les nouvelles normes environnementales, sont trop petits pour accueillir un système traditionnel;

Attendu qu'une seule technologie est admise par le ministère de l'Environnement, soit un système tertiaire DPEC, que l'installation de ce système varie entre 10 000\$ et 100 000\$ (selon la problématique de configuration et de dimension de terrain et selon qu'il s'agit d'un petit commerce ou d'une résidence);

Attendu que de ce fait, la municipalité de Chénéville remarque que les citoyens de la MRC de Papineau éprouvent un impact économique démesuré, considérant que ceux-ci ont des salaires familiaux bien en-dessous de ceux des moyennes et grandes villes;

Attendu que les moyennes et grandes villes bénéficient de systèmes collectifs subventionnés à 90% par les gouvernements et ce, à répétition; privilège que nous, petites municipalités, n'avons pas;

Attendu que les revendications de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) auprès des gouvernements n'ont donné que la création d'un comité pour trouver des solutions moins onéreuses pour l'installation de systèmes tertiaires, duquel aucun résultat n'a émergé, ce que la municipalité de Chénéville trouve insuffisant et inacceptables;

Attendu que les citoyens de la MRC de Papineau n'ont présentement aucun support financier ni subvention de la part des gouvernements pour leurs systèmes septiques et que, de ce fait, la municipalité de Chénéville constate qu'ils sont désavantagés et vivent une situation d'iniquité par rapport aux autres citoyens du Québec;

Attendu que la municipalité de Chénéville a déposé une demande d'intervention à la MRC de Papineau dans ce dossier et qu'elle a aussi sollicité notre appui et celui des autres municipalités de la MRC;

En conséquence,

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

Que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix appuie la municipalité de Chénéville pour mandater la MRC de Papineau à faire pression auprès des gouvernements provincial et fédéral, afin de trouver une ou des solutions équitables, en termes de supports technologique et financiers, pour l'implantation de systèmes septiques pour les citoyens du territoire;

Que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix appuie la municipalité de Chénéville pour demander aussi à la MRC de Papineau de former un comité intermunicipal pour une représentation plus adéquate et une implication de chacune des municipalités de son territoire;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Papineau et aux municipalités de la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

Krystelle Dagenais reprend son siège.

C.P.T.A.Q.
Demande d'autorisation
construction résidentielle
intergénérationnelle
Matricule 8677 95 8530
2016-01#19

Attendu que les propriétaires désirent construire une résidence intergénérationnelle sur leur terrain vacant connu et désigné comme étant une partie du lot 600 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-André-Avellin, circonscription foncière de Papineau, plus amplement décrit à leur titre d'acquisition dont copie a été publiée le 6 juillet 1992, sous le numéro 228651;

Attendu que l'un des propriétaires a rencontré l'inspecteur en bâtiment pour sa demande auprès de la C.P.T.A.Q.;

Attendu que ce terrain est compris dans une zone agricole, tel que montré sur le plan de zonage agricole définitif de la municipalité, publié audit bureau de la publicité des droits sous le numéro 211703;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

D'accepter et de recommander cette construction suivant la documentation fournie à l'inspecteur.

Adoptée à l'unanimité.

Questions du public

Rapport du directeur du service des incendies

Rapport de la responsable de la
bibliothèque et du centre communautaire

Rapport du maire et
des conseillers(ères)

Divers et correspondance diverse

- Demande d'appui financier du Comité Action citoyenne;

Questions du public

...
...
...
...
...

40^e anniversaire
Club La Paix d'Or
2016-01#20

Attendu que le 27 février prochain, le Club la Paix d'Or fêtera son 40^e anniversaire;

Attendu qu'à cette occasion, le club organise une grande fête;

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis
Et résolu,

De faire un don de 300\$ au Club la Paix d'Or.

Adoptée à l'unanimité.

Achat d'une chaise roulante
pour la salle municipale
2016-01#21

Attendu que des personnes à mobilité réduite assistent à des fêtes et assemblées tenues dans la salle municipale;

Attendu qu'il serait opportun d'avoir une chaise roulante disponible en tout temps;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

Que Nicole Mercier-Danis s'occupe d'acheter cette chaise roulante, aux frais de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
2016-01#22

Il est proposé par Krystelle Dagenais
Et résolu,

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(Signé) Chantal Delisle
Chantal Delisle
Directrice générale

(Signé) Daniel Bock
Daniel Bock, maire

COPIE CONFORME

